



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 60658

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le retard préoccupant de la France dans le domaine de l'accès à Internet par rapport à ses voisins européens et aux autres nations industrialisées. En effet, les statistiques sont, à ce sujet, sans appel : seuls 19 % des foyers français sont connectés à Internet contre 29 % des foyers allemands, 35 % des foyers anglais et plus de 50 % des foyers scandinaves ou américains. En outre, ces derniers mois, l'écart s'est encore creusé entre la France et ces pays. Cette situation risque à terme de porter préjudice à la compétitivité de la France en constituant un frein à l'innovation technologique et à l'accès de la population à l'information. Elle n'est pas provoquée par un manque d'intérêt des Français (régulièrement sondés à ce sujet, ils reconnaissent, en grande majorité, l'utilité d'Internet) mais par l'absence, dans notre pays, d'une politique tarifaire réellement incitative. Le coût des communications téléphoniques liées aux connexions Internet apparaît bien comme l'obstacle majeur à la démocratisation d'Internet parmi la population. Les pays qui connaissent le plus grand développement des abonnements Internet sont ainsi ceux qui ont mis en place des dispositifs lisibles et financièrement avantageux pour les consommateurs sur le modèle des offres « tout compris illimité ». Il s'agit par exemple de l'interconnexion forfaitaire illimitée (IFI) qui autorise, moyennant le paiement d'un forfait mensuel, un accès illimité à Internet via une simple ligne téléphonique classique, à un tarif abordable. Ce système est particulièrement développé au Royaume-Uni où il connaît un succès mérité. En France, le Gouvernement s'est récemment positionné en faveur de l'IFI, le Premier ministre déclarant lors de la fête de l'Internet, le 1er mars dernier, que l'accès forfaitaire à Internet « est un facteur de démocratisation ». Néanmoins, le dossier n'avance pas en raison des prix d'interconnexion trop élevés proposés par l'opérateur France Télécom aux différents acteurs et fournisseurs de services. Il est d'ailleurs paradoxal que France Télécom refuse d'appliquer dans notre pays la politique tarifaire avantageuse qu'il accorde à ses partenaires du Royaume-Uni. Compte tenu de l'attente très forte des Français dans le domaine de l'Internet et des importants enjeux économiques et culturels liés à cette question, il lui demande de respecter ses engagements et de prendre rapidement les mesures nécessaires pour que l'IFI soit enfin mise en place dans notre pays. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (cinq, dix, vingt, trente heures), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. Par limiter ces coûts d'accès, les internautes souhaitent disposer d'un accès illimité à Internet à un tarif forfaitaire, quelle que soit la durée de connexion. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué en novembre dernier à l'Assemblée nationale qu'il était indispensable que de tels accès forfaitaires illimités à Internet apparaissent en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre de raccordement à la capacité pour l'accès à Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé à France Télécom de proposer une telle offre. L'entreprise a proposé une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants en février puis une offre

modifiée en mars. Elle l'a présentée à l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) qui a créé un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. L'ART a donné son accord sur cette offre au début du mois d'avril. Cette offre nécessite des investissements sur le réseau de France Télécom afin d'assurer la qualité technique du service téléphonie et sera disponible en cours d'année. Les internautes pourront ainsi bénéficier d'offres forfaitaires illimitées à Internet dès l'été prochain à des tarifs voisins de 180 francs par mois comparables au tarif existant au Royaume-Uni et plus bas qu'en Allemagne. Cette nouvelle offre faite aux internautes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60658

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2513

Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3713